

Plan stratégique pour le Parc des Trois Pays 2020-2023

INTRODUCTION

Le Parc des Trois Pays est un accord de coopération transfrontalier conclu entre les autorités chargées de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement et de la nature dans l'Euregio Meuse-Rhin. Fondé en 2001 dans le cadre d'un projet Interreg, le partenariat actuel du P3P repose sur un accord de coopération conclu entre les différents partenaires pour la période 2020-2023. Le présent plan stratégique décrit les activités dont s'occupera le Parc des Trois Pays au cours de ces 4 prochaines années. Compte tenu de la diversité des compétences et des intérêts thématiques, le présent plan stratégique doit permettre une concertation entre les différents partenaires du Parc des Trois Pays et doit être considéré comme une base de travail destinée à orienter les activités de la direction de projet et du groupe de projet. A l'extérieur, il offre des bases de réflexion à toute une variété d'acteurs et sert de point de départ à des initiatives dans les régions partenaires désireuses de développer des échanges ou de mettre en place des projets transfrontaliers.

La mise en œuvre du plan se traduira par des activités de la direction de projet et du groupe de projet ainsi qu'en étroite collaboration avec l'Euregio Meuse-Rhin et des organisations externes.

A : PRINCIPES

Mission

Le Parc des Trois Pays est une plateforme pour la coopération et l'échange sur la préservation et le développement de la qualité de l'espace ouvert et des paysages du Parc des Trois Pays. La plateforme agit

- sur le plan transfrontalier,
- sur le plan transdisciplinaire,
- à différents niveaux de pouvoir (locaux-régionaux à orientation européenne).

La mission tient compte des missions des partenaires.

Définitions

Conformément à la Convention européenne du Paysage (CEP), nous considérons un *paysage* comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »¹. Par ailleurs, nous considérons le paysage en tant qu'espace commun de vie et d'action des communautés humaines, de leur économie ainsi que des animaux, des plantes et d'autres organismes. A cet égard, nous voyons le « paysage perçu » et le paysage physique » avec leurs aspects subjectifs et objectifs, comme étant les deux côtés d'une seule et même médaille.^{2,3}

En ce qui concerne les diverses fonctions et créations de valeurs, la « Qualité de l'espace ouvert et du paysage » recouvre des aspects différents de la qualité, p.ex. des particularités paysagères, la qualité de l'habitat et la qualité de l'eau, ainsi que la résilience au changement climatique etc. (voir B1).^{3,4}

Domaine

Le domaine de projet du Parc des Trois Pays couvre l'espace compris autour de ce que l'on appelle les villes MAHHL, à savoir Maastricht, Aix-la-Chapelle, Heerlen, Hasselt et Liège. La délimitation de cette zone est flexible, afin de permettre également certaines coopérations extérieures. Le territoire central est toutefois constitué par l'espace ouvert situé à l'intérieur de cet anneau urbain ainsi que par les „liaisons vertes“ à travers „l'infrastructure grise“.

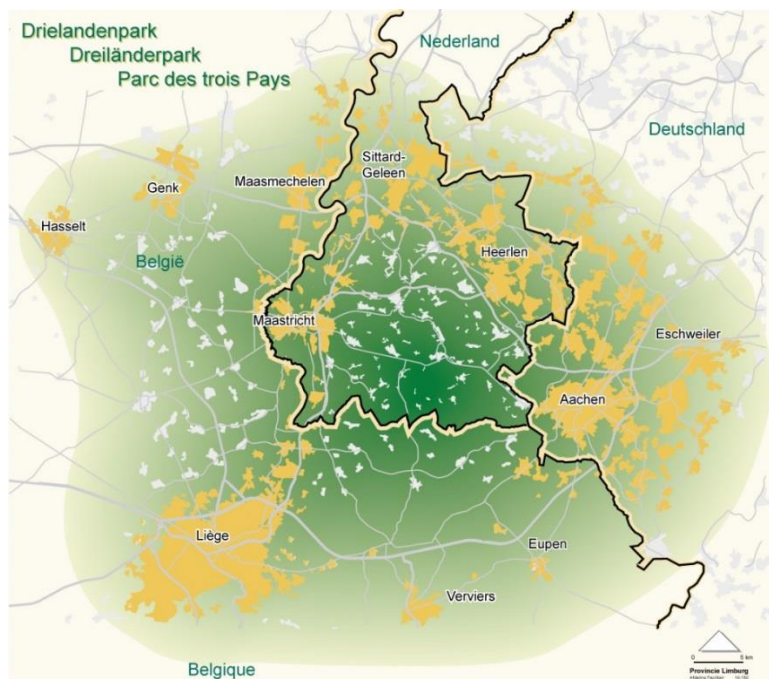


Figure 1: domaine de projet actuel du Parc des Trois Pays

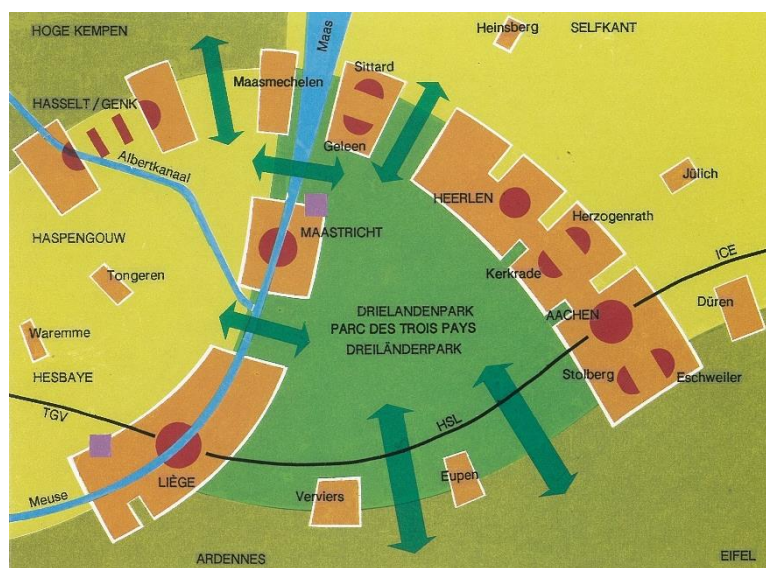


Figure 2: vision spatiale de l'étude MHAL réalisée en 1993⁵

Base politique et objectif

La Convention européenne du Paysage et diverses politiques de l'UE (par exemple, la politique de cohésion, la stratégie en faveur de la biodiversité et le programme d'action pour l'environnement) et la Stratégie de l'Euregio Meuse-Rhin « EMR 2030 »⁶, la « Perspective de développement du Parc des Trois Pays »⁷ ainsi que l'étude « Une politique paysagère pour le Parc des Trois Pays »² constituent le fondement des actions des partenaires de l'accord de coopération transfrontalier « Parc des Trois Pays ». Grâce à leur travail, les partenaires veulent contribuer à un développement durable de l'Euregio Meuse-Rhin, en particulier à la préservation et à l'amélioration de la qualité de vie des générations actuelles et futures, ainsi que de la biodiversité. Les actions des partenaires visent également à développer l'attrait du Parc des Trois Pays pour les visiteurs et en tant que pôle touristique et économique, et finalement, au développement de relations plus étroites entre le monde urbain et le monde rural.

Valeur ajoutée

En complément des activités des partenaires dans les régions, la valeur ajoutée du Parc des Trois Pays se situe en particulier dans les points suivants : Le Parc des Trois Pays

- donne une image cohérente et commune de la région frontalière.
- vit la cohésion territoriale à travers la coopération confiante de 3 pays, 4 régions et plusieurs niveaux d'administration ; elle offre la possibilité de regrouper les intérêts, de trouver des synergies entre les activités des partenaires et renforcer celles-ci par l'établissement d'une coopération transfrontalière quand celle-ci est possible.
- est un point de rencontre et une plate-forme pour la gestion des flux et interactions transfrontalières, comme p.ex. l'eau, la migration des espèces animales, le tourisme, les perspectives visuelles, l'information, le changement d'affectation des terres, etc.
- crée un contexte spatial eurégional dans lequel les zones locales et les connexions suprarégionales peuvent recevoir de nouvelles significations et des potentiels de développement.
- offre la possibilité de réaliser des échanges, des coopérations et des synergies avec d'autres groupes thématiques et réseaux eurégionaux (par exemple dans les domaines de la santé, de l'économie et de l'innovation, de la culture et du tourisme, du marketing régional, etc.).
- favorise l'échange pratique de connaissances et d'expériences ; il facilite ainsi l'inspiration, l'innovation et l'apprentissage mutuel à partir de projets phares développés dans les régions partenaires (méthodes, expérience pratique, approches).
- crée une base professionnelle solide pour la coopération par le biais des études et du partenariat lui-même.
- soutient et forme des initiatives concrètes de projets de coopération transfrontalière.

Critères de développement des projets

Les partenaires envisagent de stimuler, avec le Parc des Trois Pays, particulièrement le développement des réseaux et projets transfrontaliers (voir C.1-C.2). Pour être développée par le Parc des Trois Pays, une idée de projet doit répondre aux 6 critères suivants :

- Participer à la diffusion de la mission du P3P dans son ensemble

- Être en lien direct et concret avec le domaine thématique transversal (voir B. I) ou le domaine thématique bisannuel du P3P (voir B. II et B. III)
- Favoriser l'interconnexion entre au moins deux régions du P3P (plusieurs projets ponctuels peuvent s'unir afin de créer un projet transfrontalier, idéalement entre les 4 régions)
- Être soutenu par l'engagement d'un (ou plusieurs) acteur institutionnel local (commune, province, direction extérieure des administrations, ONG,...) dans chaque région concernée
- Avoir un volet incluant la participation citoyenne
- Avoir une visibilité suffisante grâce au lancement d'actions concrètes.

Les choix devront être motivés au regard de ces critères et tenir compte des moyens financiers et des ressources humaines disponibles. Le Parc des Trois Pays soutient et développe des projets, en particulier en recherchant des initiatives dans les régions partenaires et en organisant des contacts, des études pour déterminer les besoins et le potentiel de la coopération transfrontalière avec des recommandations d'action concrètes, et en créant de groupes de travail et de consortiums de projets.

B : DOMAINES THÉMATIQUES

Le tableau « *Modèle Fleur* » présenté en Annexe 1 représente les champs thématiques des dernières années développés par le Parc des Trois Pays⁸ :

- Thème central 2016-2019 : Paysage et infrastructure verte (B1)
- Relations urbain-rural 2017 : Agriculture / Énergie (B2)
- Relations urbain-rural 2018 : Culture / Détente (B3)
- Relations urbain-rural 2019 : Urbanisation / Infrastructure (B4)

Pour la **phase 2020-2023** et dans le sillage des thèmes précédents, les partenaires ont opté pour les priorités suivantes :

- **B.I Paysage et infrastructure verte dans l'espace périurbain**
- **B.II Gouvernance paysagère et modèles de financement**
- **B.III Utilisation du territoire adaptée au changement climatique**

Le thème central « paysage et infrastructures vertes » a une dimension transversale et constitue un support pour une « utilisation des sols adaptée au climat » dans les secteurs de l'agriculture, de l'urbanisme et des soins de santé. La « gouvernance du paysage (réglementation, coopération, interaction, coproduction et partenariat) et les modèles de financement » sont considérés comme des instruments importants pour la réalisation d'actions et de projets concrets.

B.I Paysage et infrastructure verte dans l'espace périurbain (Thématique transversale)

Question-clé : comment garantir et développer conjointement des paysages attractifs, durables et sans frontières dans la zone péri-urbaine de l'Euregio Meuse-Rhin ?

Conformément à notre compétence-clé, les partenaires ont de nouveau choisi « Paysage et infrastructure verte »⁹ comme thématique transversale pour les années à venir. Cela permettra de

continuer les activités communes commencées dans la période 2016-2019 et de les développer en vue du caractère « péri-urbain » de la zone frontalière.

L'Euregio Meuse-Rhin est une région qui se caractérise par une grande densité de population et par la proximité de zones urbaines et rurales. Au sens du réseau européen PURPLE¹⁰, elle peut par conséquent aussi être qualifiée de « zone frontalière péri-urbaine ». Le P3P est plus particulièrement concerné par les caractéristiques suivantes des régions péri-urbaines :

- Étroite interdépendance entre ville et campagne ;
- Pression urbanistique sur le paysage (occupation des surfaces) et besoin simultané d'espaces ouverts offrant une grande qualité de vie et de loisirs ;
- Situation difficile pour l'agriculture, (p. ex. en raison du manque de compétitivité - dû aux prix élevés des biens fonciers associés aux lourdes exigences sociales) ;
- Utilisation du territoire concurrentiel (besoin d'espaces ouverts multifonctionnels)

Les différentes fonctions et services écosystémiques du paysage ainsi que leurs caractéristiques, leur cohérence et leur accessibilité au-delà des frontières, jouent à cet égard un rôle décisif pour la durabilité et la qualité de vie au sein de l'Euregio et son attractivité en tant que pôle économique.

En ce qui concerne ce thème nous voulons donc développer (en plus de la fonction de production) les fonctions et performances (non moins productives) de paysage et de l'infrastructure verte suivantes (voir annexe 3) :

- a) Fonctions culturelles : Renforcement des traits distinctifs, des points communs historiques et des particularités culturelles, ainsi que la perception du paysage du Parc des Trois Pays, en tant que fondement de l'identité et de la qualité de vie locale et eurégionale et en tant que ressource pour le tourisme transfrontalier ;
- b) Fonctions régulatrices : Amélioration de la capacité de rétention d'eau du paysage, de la qualité de l'eau ainsi que de la qualité des sols (en particulier en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques et la protection contre l'érosion) dans les bassins hydrographiques transfrontalières ;
- c) Fonction d'habitat : Amélioration de la qualité des biotopes pour différentes espèces, en particulier les espèces migratrices transfrontalières et celles qui sont protégées dans les sites NATURA 2000.

«L'infrastructure verte » est représentative des espaces verts et de leurs composants, tels que des arbres, les haies, les zones humides, les espèces animales et végétales, l'eau etc., qui maintiennent les fonctions paysagères et engendrent des services écosystémiques (voir annexes 1 et 2).

Activités et projets possibles :

Poursuite des activités initiées lors de la phase 2016-2019 :

- Groupe de travail GEO-données et projet GIS Viewer eurégional ;
- Groupe de travail Espèces invasives ;
- Soutien d'autres groupes de travail et d'autres projets transfrontaliers, par exemple dans le domaine de l'eau et de l'adaptation au climat ;
- Poursuite du (développement de) projet de réseau intégré d'infrastructure verte au sein du Parc des Trois Pays.

Poursuite de l'exploitation des résultats des conférences et des projets des années précédentes, en particulier du projet ESPON « Politique paysagère pour le Parc des Trois Pays », de l'étude « Paysage et infrastructure verte » et du projet « Dear Landscape » (voir rapport pluriannuel 2016-2019¹¹)

B.II Gouvernance paysagère et modèles de financement

(mise en œuvre lors de la 1^{ère} phase 2020-2021, application lors de la 2^{ème} phase 2022-2023)

Question-clé : Qui paie pour le paysage et qui en profite ?

Malgré les fonctions et les services essentiels mentionnés ci-dessus, il y a perpétuellement un manque de ressources publiques ou une volonté politique d'investir dans le paysage et l'infrastructure verte. En outre, diverses formes de règlements liés au paysage dans les régions partenaires peuvent aboutir à des effets frontaliers indésirables. Pour ce thème, nous nous concentrons sur la question suivante : quels modèles réussis pour la gouvernance paysagère et de financement peuvent être appliqués dans les régions du Parc des Trois Pays ou éventuellement à l'avenir, dans le Parc des Trois Pays dans son ensemble ?

(Ce thème est une continuation des ateliers du même nom du Forum en 2017)

Activités et projets envisageables :

- Inventaire et recherche de projets-modèles (par ex. Fonds pour le Paysage, fondations citoyennes, modèles entrepreneuriaux, compensations financières, etc.) et études portant sur le financement alternatif au sein et en dehors de l'EMR ;
- Élaboration d'un catalogue de projets-modèles et d'alternatives de financement, en particulier par rapport au complexe thématique B.III
- Analyse des effets frontaliers dans le cadre des différentes gouvernances paysagères pratiquées par les régions partenaires (par ex. dans le secteur agricole, éventuellement en coopération avec l'ITEM) ;
- Conférence sur la gouvernance paysagère et les modèles de financement, éventuellement avec événement public portant sur les prestations paysagères ;
- Groupe de travail chargé de l'élaboration d'un modèle de financement alternatif ou d'un projet-pilote pour le Parc des Trois Pays et pour la phase débutant en 2024 ;
- Développement de projets, par exemple dans le domaine « Payments for ecosystem services » (paysage, nature, santé/bien-être, l'agriculture et gestion de l'eau) .

B.III Utilisation du territoire adaptée au changement climatique

(préparatifs lors de la 1^{ère} phase 2020-2021, mise en œuvre lors de la 2^{ème} phase 2022-2023)

Question-clé : comment exploiter et rentabiliser le paysage au cœur de l'EMR de façon intelligente, de façon à disposer d'un environnement à la fois diversifié, sain et robuste ?

Nous mettrons ici en avant les secteurs de l'agriculture, de l'urbanisme et des soins de santé, le tout dans le cadre du changement et de l'adaptation climatiques. Ces domaines thématiques revêtent une grande pertinence politique dans toutes les régions partenaires et sont étroitement liés au thème central « Paysage et infrastructure verte ».

Thèmes envisageables :

- Le développement d'une agriculture transfrontalière contribuant au paysage, avec une attention toute particulière accordée à la problématique de la législation en matière d'affectation des sols dans les différentes régions. Il s'agit par exemple ici aussi d'assurer une collaboration concrète et transfrontalière avec la gestion de l'eau, afin d'être en mesure de mieux absorber les événements météorologiques de plus en plus extrêmes en raison de l'évolution climatique (fortes précipitations, inondations, périodes de sécheresse, vents violents) et d'en réduire les conséquences. Des voies d'approvisionnement courtes (cours de circuit) et une bioéconomie durable peuvent offrir ici des opportunités.
- Défragmentation et densification du tissu résidentiel. Comment gérer la périphérie urbaine ? Il faut accorder ici une attention spéciale au développement d'un paysage résilient et s'adaptant au climat, notamment en désimperméabilisant l'espace par rapport à l'objectif zéro artificialisation nette 2050.
- « Nature et paysage en tant qu'espace vital sain ». Le fait de passer du temps dans la nature contribue à notre santé. Le secteur de la santé proprement dit n'exploite encore que fort peu le paysage à des fins de santé préventive ou de suivi dans le cadre de certaines maladies. Certains exemples de projets démontrent pourtant qu'une collaboration entre le secteur de la protection du paysage et de la nature et celui de la santé présente un important potentiel de synergies et d'économies de coûts, un élément non négligeable dans l'optique du changement climatique ainsi que, par exemple, la gestion du stress croissant lié à la chaleur. Quels sont les contrats gagnant-gagnant et comment pouvons-nous les consolider ?

Plusieurs projets concrets résulteront de ces différents thèmes, ce qui permettra de rendre les réalisations effectivement visibles sur le terrain. Il faudra pour cela procéder à une étude des instruments de gouvernance paysagère (voir B.II) et des modèles de financement qu'il convient de mettre en place. Idéalement, les activités choisies dans ce domaine s'inspireront des activités déjà menées au cours de la phase 2016-2019 et des résultats correspondants.

Activités et projets envisageables :

- Analyse de l'étude de faisabilité portant sur l'agriculture transfrontalière contribuant au paysage (différences en matière de réglementation, recommandations, ...) via Horizon 2020 ou le programme ESPON.
- Dossier pour l'élaboration de cas concrets portant sur la défragmentation de l'espace (notamment dans les Fourons).
- Groupe de travail « défragmentation, désimperméabilisation de l'espace, périphérie urbaine » à partir des contributions et des résultats du Forum 2019 « Le paysage construit : entre logement abordable et « stop au béton ».
- Groupe de travail « agriculture transfrontalière contribuant au paysage » à partir des contributions et des résultats du Forum 2017 « Le paysage – un co-produit de l'agriculture »
- Soins de santé : en fonction des contributions et des résultats de la conférence OMS-EMR 2019.

C : DOMAINES DE TRAVAIL

Les activités du Parc des Trois Pays se répartissent au travers de trois principaux domaines de travail :

1. Mise en réseau & échange – 2. Développement de projets – 3. Communication & éducation

C.1 Partenariat P3P / mise en réseau / échange d'expériences

- Coordination du partenariat et des réunions du groupe de pilotage et du groupe de projet avec échange spécifique
- Constitution de groupes de travail thématiques chargés de préparer des projets ;
- Participation à des rencontres de type « networking » et organisation de rencontres similaires (p.ex. dans les domaines thématiques eau, protection de la nature, paysage culturel, bioéconomie)
- Organisation de forums dédiés à des projets liés au Parc des Trois Pays (formations continues)
- Participation à des réseaux européens (p.ex. ELC¹, PURPLE¹⁰, ARFE¹⁵)

C.2 Projets / développement de projets

- Inventaire continu des projets liés aux domaines thématiques susmentionnés dans les régions partenaires (le cas échéant, création et gestion d'une banque de données projets), incluant le recensement et la prise de contacts
- Identification des financements européens potentiels, en particulier : LIFE Environment, Horizon 2020, Interreg VA, VB Nord-West, VC
- Impulsion et soutien pour des projets communs transfrontaliers impliquant des partenaires du Parc des Trois Pays et de l'Euregio Meuse-Rhin
- Développement et mise en œuvre de projets propres par l'intermédiaire de l'Euregio Meuse-Rhin en tant que personne morale

C.3 Communication / éducation / transmission de savoir

- Informer le grand public, le monde politique, les parties prenantes et les réseaux d'experts sur les paysages et les activités du Parc des Trois Pays, ainsi que sur les attentes découlant de la Convention européenne du Paysage
- Encourager la participation citoyenne ainsi que la participation d'acteurs locaux et régionaux
- Mettre en œuvre des activités et des campagnes de sensibilisation au paysage et ses composantes avec des écoles, des centres de recherche et d'autres établissements de formation (dans le cadre des projets)

D: PLANNING PLURIANNUEL

Le plan stratégique est transposé par le biais d'une planification du travail et du temps qui est actualisée chaque année. D'une manière générale, ce planning pluriannuel prévoit la chronologie et les éléments suivants :

La thématique-clé transversale « Paysage et infrastructure verte » sera traitée de manière continue. Les domaines thématiques se déroulent sur deux années.

Dans le domaine de travail C.1, le Parc des Trois Pays oriente et co-organise tous les deux ans au moins 1 manifestation spécialisée et en partie publique consacrée à l'un des domaines thématiques décrits dans le plan stratégique afin de stimuler l'échange spécifique et la mise en réseau avec les nombreuses organisations (paysagères) au-delà des frontières. Les réunions du groupe de projet peuvent également être mises à profit pour échanger au sujet des projets et initiatives concrets dans les régions partenaires. Les manifestations spécifiques ont également pour but de stimuler le développement transfrontalier de projets.

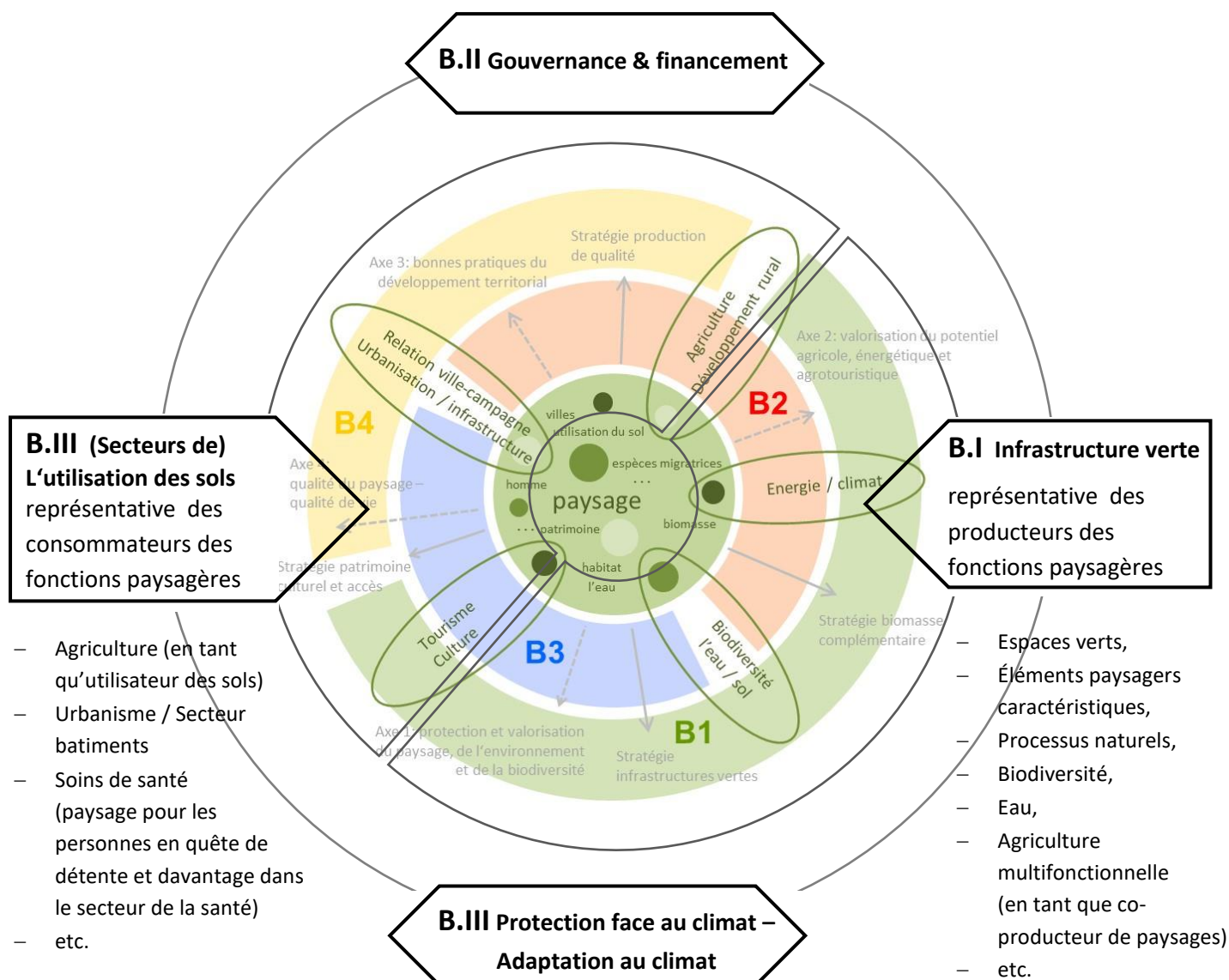
A cette fin, un inventaire des projets en cours et prévus dans le domaine thématique sélectionné sera dressé de préférence au début des années 2020 et 2022 dans le domaine de travail C.2. Afin de trouver des synergies liées aux projets et de stimuler une coopération « bottom-up », il est envisagé d'afficher si possible l'inventaire des projets tant sous forme de tableau que sur une carte. A la suite, les partenaires du Parc des Trois Pays (et au-delà) peuvent conclure des accords et nommer, s'ils le souhaitent, des promoteurs pour promouvoir la coopération entre les partenaires, pour se servir du lien entre des projets et des initiatives et pour élargir ce dernier. Les résultats des forums de projets et d'autres manifestations spécifiques seront ensuite traités au cours d'un workshop et utilisés en tant qu'initiatives concrètes en vue du développement de projets.

Dans le domaine de travail C.3, l'objectif est d'augmenter la visibilité du Parc des Trois Pays et de sensibiliser la population aux domaines thématiques du P3P. Les principaux médias utilisés pour informer sur les thèmes et activités du Parc des Trois Pays sont des communiqués de presse, le site Internet du P3P, le prospectus et les rapports annuels, ainsi que le bulletin d'information et le site Internet de l'Euregio Meuse-Rhin. D'autres mesures concrètes relatives à la communication pourront être transposées dans le cadre des projets.

E: RÉFÉRENCES

- ¹ Council of Europe (2000), *European Landscape Convention*: ETS No.176, Florence.
- ² LP3LP Main Report (2014), *Landscape Policy for the Three Countries Park*: ESPON Targeted Analysis 2013/2/21
- ³ Brüll, A., Wirth, T., Lohrberg, F. (2017), *Territorial cohesion through cross-border landscape policy? The European case of the Three Countries Park (BE-NL-DE)*, in: *Change Adaptation Socioecol. Syst.* (2017) 3: 68-92
- ⁴ ISO 9000:2005 (2005), *Quality management systems – Fundamentals and vocabulary*. En référence au standard international ISO 9000 on pourrait définir *la qualité du paysage* comme le *degré dans lequel les caractéristiques des éléments et des processus de paysage remplissent des fonctions du paysage et d'autres exigences relatives au paysage* (voir ³p.76 „Quality landscape partnership“).
- ⁵ Commission internationale de coordination (1993) *MHAL Résumé Perspective de développement spatial Maastricht/Heerlen Aachen Liège Hasselt/Genk*
- ⁶ EMR 2030 stratégie (2019), [en cours d'élaboration].
- ⁷ Groupe de projet Parc des Trois Pays (2003), *Perspectives de développement du Parc des Trois Pays: Espace ouvert sans frontières*, Voerendaal.
- ⁸ Groupe de projet Parc des Trois Pays (2016), *Plan stratégique 2016-2019*, http://www.drielandenpark.eu/new/uploads/downloads/2017%20P3P%20plan%20strat%C3%A9gique_FR.pdf
- ⁹ European Commission (2013), *Green Infrastructure (GI) - Enhancing Europe's natural capital*: COM(2013)249
- ¹⁰ PURPLE: *Peri-Urban Regions Platform Europe*, www.purple-eu.org
- ¹¹ Parc des Trois Pays Rapport pluriannuel 2016-2019 [en cours d'élaboration sous forme d'une présentation]
- ¹² <https://www.undekade-biologischesvielfalt.de/un-dekade/schwerpunktthemen/schwerpunktthema-20172018/>
- ¹³ euPrevent | EMR: www.euprevent.eu
- ¹⁴ WHO, UNEP, CBD (2015) *Connecting Global Priorities: Biodiversity and Human Health - A State of Knowledge Review*
- ¹⁵ ARFE: *Association des Régions Frontalières Européennes*, <https://www.aebr.eu/fr/>
- ¹⁶ Institut Destrée (2012), *L'avenir du Parc des Trois Pays*, rapport final

ANNEXE 1 : « Modèle Fleur » (étendu)



Le « Modèle Fleur » (selon l'Institut Destrée¹⁶, adapté) représente les champs thématiques des dernières années du Parc des Trois Pays sous forme abrégée (B1-B4). Notre thématique clé est le paysage avec ses éléments typiques (symbolisé ici par un cercle avec des points). Les éléments, dont seulement certains sont mis en avant dans le projet de plan stratégique, se retrouvent (par l'intermédiaire des pétales) dans différentes grappes thématiques et domaines d'expertise, qui sont étroitement liés au développement du paysage. Autour des grappes (pétales) se forment des interfaces thématiques, pouvant être mises en valeur par l'intermédiaire de différents axes de développement (Institut Destrée¹⁶) et stratégies (LP3LP²) comme un pool d'idées.

Les thèmes B.I et B.III retenus pour la période 2020-2023 couvrent les aspects de production et de consommation du paysage. Le thème B.II ainsi que les aspects de la protection du climat et de l'adaptation aux changements climatiques sert d'intermédiaire entre eux.

ANNEXE 2 : Informations sur les fonctions paysagères, les services écosystémiques et aspects de la qualité paysagère (Tableau adapté de ²)

FONCTIONS SPATIALES / PAYSAGÈRES	SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES	ASPECTS DE LA QUALITÉ PAYSAGÈRE
Paysage multifonctionnel	Fourniture de services multiples	La qualité du paysage : le degré dans lequel les caractéristiques des éléments et des processus de paysage remplissent des fonctions du paysage et d'autres exigences relatives au paysage
Fonctions de production	support Services de réserves / fournitures	
Sites pour l'habitation, transports, réseaux d'énergie, production		Contours entre ville et campagne?
Ressources non renouvelables		
Ressources renouvelables	Ressources renouvelables (y compris sources d'énergie, biomasse, biochimiques, bois d'oeuvre, et ressources médicales, ...) Fourniture de sources de nourriture	
Fonctions de régulation	Services de régulation	Qualités typiques de l'environnement
Fonction climatique, fonction de maintien de la qualité de l'air	Séquestration et stockage de Carbone Régulation locale du climat et de la qualité de l'air local	p.ex. teneur en carbone du sol p.ex. qualité de l'air, équilibrage des températures
Fonction de ressource hydrique et de rétention	Régulation du régime hydrique / réserve d'eau douce / atténuation d'évènements extrêmes	p.ex. capacité de rétention d'eau, qualité de l'eau
Fonction de productivité naturelle	Prévention de l'érosion / maintien de la fertilité du sol Traitement des eaux usées et cycle des nutriments Pollinisation Contrôle biologique des parasites et des maladies	Qualité du sol qualité de l'eau
Fonctions d'habitat	Services de support / Habitat	
Fonction de biodiversité	Fourniture d'habitat (y compris habitats le long des couloirs migratoires) Maintien de la diversité génétique	Qualité de l'habitat, connectivité des habitats Biodiversité
Fonctions d'information	Services culturels	Qualités de perception du paysage
Expérience paysagère (y compris fonction de récréation)	Récréation et santé physique et mentale Esthétique et inspiration pour la culture, l'art et le design Expérience de savoir et d'éducation Expérience spirituelle	qualité de délasserement qualités esthétiques, atmosphère du paysage p.ex. "qualité de désert"
Fonction d'archive	Identité, sens du lieu, de l'histoire	particularités des paysages

Le tableau montre les liens existants entre les différents termes liés à la politique environnementale et au paysage. Ainsi, le terme « fonctions paysagères » est utilisé dans le contexte politique national. Le terme « services écosystémiques » est un mot-clé au niveau de la politique européenne relative à

l'utilisation efficace des ressources et à la biodiversité. L'amélioration de la « qualité de l'environnement » correspond à un objectif de la politique européenne pour la protection de l'environnement. La « qualité paysagère » ou plutôt les objectifs de qualité font partie intégrante de la Convention européenne du Paysage.

ANNEXE 3 : Parc des Trois Pays - Planning pluriannuel

Activités	2020												2021												2022				2023											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4								
Partenariat			GP			GP			GP			CP		GP			GP				CP			GP	GP	GP	GP	CP	GP	GP	GP	CP								
Réunions du groupe de projet et du comité de pilotage																																								
Gestion du partenariat P3P en concertation permanente avec l'EMR	Rapport financier et des activités 2018-2019												Rapport financier 2020												Concertation circulaire Budget 2022-2023															
Manifestations	◆ WHO / EMR Conférence 2019																	◆ Forum Gouvernance paysagère & Modèles de financement											◆ Forum de projets											
B.I	Prolongation des groupes de travail Espèces invasives, GEO-données et du projet GIS Viewer												Poursuite de 2019 développement de projet infrastructure verte												Poursuite de développement et l'exploitation des résultats des années précédentes															
B.II	Inventaire de la gouvernance paysagère et des modèles de financement												Organisation du forum de projets et documentation												Groupe de travail & développement de projets B.II															
B.III	Follow-Up WHO / EMR conférence et inventaire de l'utilisation du sol adaptée au climat												Organisation du forum de projets et documentation												Groupe de travail & développement de projets B.III															
Com	Gestion des contacts et soutien des initiatives de projets (externes)												Activités de communication sur les divers thèmes et projets												Communication et diffusion des résultats du projet - Phase 2016-2019															

GP	Réunion du groupe de projet
CP	Réunion du groupe de pilotage
◆	Manifestation professionnelle organisée par le P3P
◆	Manifestations publiques avec participation du P3P
couleur sombre	Période de traitement
couleur claire	Période de traitement supplémentaire potentielle
Vert	B.I Paysage et infrastructure verte dans l'espace péri-urbain
Rouge	B.II Gouvernance paysagère et modèles de financement
Jaune	B.III Utilisation du territoire adaptée au changement climatique
Bleu	Activité permanente sur la base de demandes externes / régulièrement adaptée au groupe de projet et aux domaines thématiques
...	Poursuite autonome par le promoteur du projet